



Fiche de Données de Sécurité

Prepared in Accordance with HCS 29
C.F.R. 1910.1200

1. Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise

- 1.1 Identificateur de produit** 8857B1NL
- Nom du produit:** REACTAMINE 760 PART B **Date de Révision:** 05/12/2020
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Composant de peinture multicomposant - usage industriel **Remplace:** 06/28/2018
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- Fabricant:** Carboline Company
2150 Schuetz Road
St. Louis, MO USA 63146
- Informations Réglementaire / Techniques
Contact Carboline Technical Services at
1-800-848-4645
- Fiche de données de sécurité préparée par:** Alotta, Vicki - ehs@stoncor.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:** CHEMTREC 1-800-424-9300 (Inside US)
CHEMTREC +1 703 5273887 (Hors des U.S.A.)
HEALTH - Pittsburgh Poison Control 1-412-681-6669

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Toxicité aiguë, Inhalation, catégorie 4
Cancérogénicité, catégorie 2
Irritation oculaire, catégorie 2
Sensibilisation respiratoire, catégorie 1
STOT, exposition répétée, catégorie 2
STOT, exposition unique, catégorie 3, RTI
Irritant pour la peau, catégorie 2
Sensibilisation cutanée, catégorie 1

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) du produit



Mention d'avertissement

Danger

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, plus long oligomeres de diisocyanate de diphenylmethane, diisocyanate de méthylènediphényle

Mentions de danger

Irritant pour la peau, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité aiguë, Inhalation, catégorie 4	H332	Nocif par inhalation.
Sensibilisation respiratoire, catégorie 1	H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
STOT, exposition unique, catégorie 3, RTI	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
Cancérogénicité, catégorie 2	H351	Susceptible de provoquer le cancer.
STOT, exposition répétée, catégorie 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P284	Porter un équipement de protection respiratoire.
P285	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P302+352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P333+313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P341	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P342+311	En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3 Autres dangers

Aucune information.

Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII.

3. Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Substances Dangereuses

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>%</u>
9016-87-9	plus long oligomeres de diisocyanate de diphenylmethane	50 - <75
101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	25 - <50
26447-40-5	diisocyanate de méthylènediphényle	1.0 - <2.5

<u>No.-CAS</u>	<u>Symboles GHS</u>	<u>Déclarations de danger du GHS</u>	<u>Facteurs M</u>
9016-87-9	GHS07-GHS08	H315-317-319-332-334-335-351-373	0
101-68-8	GHS07-GHS08	H315-317-319-332-334-335-351-373	0
26447-40-5	GHS07-GHS08	H315-317-319-332-334-335-351-373	0

Remarques: CASstatement

Information supplémentaire: Le texte des états de danger GHS indiquées ci-dessus (le cas échéant) est donnée à l'article 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation: Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau: En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminées. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les yeux: Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion: Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'ingestion, appeler immédiatement un médecin ou le centre de contrôle anti-poison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Irritant pour les yeux et la peau. Peut être nocif par ingestion.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11.

Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction:

Dioxyde de carbone, Produit Chimique Sec, Mousse

RISQUES PEU COMMUNS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION: L'air humide et/ou l'eau produira du dioxyde de carbone qui mettra sous pression le récipient. Une contamination peut provoquer une augmentation dangereuse de la pression - des récipients fermés peuvent rompre.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un équipement de protection adéquat.

Réagit avec l'eau Poudre d'extinction (pour les petits feux) Moyen d'extinction - pour les grands feux Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Ce produit n'est pas inflammable. Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone. Utiliser la protection respiratoire approuvée par NIOSH. Ne PAS utiliser un jet d'eau. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

La réaction avec de l'air humide et/ou de l'eau provoque, dans le récipient, une augmentation de pression due au dioxyde de carbone. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Porter un équipement de protection individuel. Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Laisser le récipient ouvert.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13)

6.4 Référence à d'autres sections

Veillez consulter les réglementations en matière de mise au rebut ou les réglementations de chaque pays relatives à ce matériau. Voir la section 13 pour plus d'informations.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Procédures recommandés pour la manipulation: Conserver les conteneurs secs et hermétiquement fermés pour empêcher l'absorption d'humidité et la contamination. Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) étiquette(s) et/ou la notice d'emploi. Avant des opérations de transfert, contrôler que tout l'équipement est mis à terre. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux, ni mettre en contact avec la peau ou les vêtements. N'utiliser qu'avec une ventilation/protection personnelle adéquate. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Se laver à fond après manipulation.

Mesures de protection et d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à éviter: Chaleur, flammes et étincelles. Conserver à l'écart de tout contact possible avec l'eau.

Conditions de stockage: Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible relativement à l'utilisation finale.

8. Contrôle de l'exposition - Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition selon INRS
(US)

Nom	No.-CAS	ACGIH TWA	ACGIH STEL	ACGIH Ceiling
plus long oligomeres de diisocyanate de diphenylmethane	9016-87-9	N/E	N/E	N/E
diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	0.005 PPM	N/E	N/E
diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5	N/E	N/E	N/E

<u>Nom</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>OSHA PEL</u>	<u>OSHA STEL</u>
plus long oligomeres de diisocyanate de diphenylmethane	9016-87-9	N/E	N/E
diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	0.02 PPM-CEILIN	N/E
diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5	N/E	N/E

Conseils supplémentaires: Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelles

Protection respiratoire: Dans le but d'éviter l'inhalation des brouillards de pulvérisation et des poussières de ponçage, le port d'un appareil de protection respiratoire est requis durant ces travaux. N'utiliser qu'avec une ventilation pour maintenir les concentrations au-dessous des valeurs indicatives d'exposition données dans ce document. L'utilisateur doit contrôler et mettre en place une surveillance des niveaux d'exposition pour s'assurer que toutes les personnes sont au-dessous des valeurs indicatives. En cas de doute, ou si on ne peut pas assurer une surveillance, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par l'Etat ou par le gouvernement fédéral. Pour les revêtements à l'état liquide contenant de la silice, et/ou si aucune valeur limite d'exposition n'est indiquée ci-dessus, les appareils de protection respiratoire alimentés en air ne sont en général pas exigés.

Protection des yeux: Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection des mains: Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Gants imperméables. Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur. Vêtement léger de protection

AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION: S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

INGÉNIERIE DES SYSTEMES DE CONTROLE: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Viscous, Dark Brown Liquid
Etat Physique	Liquide
Odeur	Moisi
Seuil d'odeur	n/d
pH	n/d
Point de fusion / point de congélation	n/d
Point / intervalle d'ébullition	392 F (200 C) - 597 F (314 C)
Point éclair	390F (199C)
Taux d'évaporation	Plus lent que l'éther
Inflammabilité (solide, gaz)	Non determine
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosion	S.O. - S.O.
Πίεση ατμού, mmHg	n/d
Densité de vapeur	PLUS LOURD QUE L'AIR

Densité relative	Non determine
Solubilité dans / miscibilité avec l'eau	N/D
Coefficient de partage: n-octanol/water	Non determine
Température d'auto-inflammation (°C)	Non determine
Température de décomposition (°C)	Non determine
Viscosité	Unknown
Propriétés explosives	Non determine
Propriétés oxydantes	Non determine

9.2 Autres informations

Contenu en COV g/l:	0
Densité (g/cm³)	1.22

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Hydroréactif(ve)

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse peut se produire.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles. Conserver à l'écart de tout contact possible avec l'eau.

10.5 Matières incompatibles

Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage. Oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxyde d'azote, cyanides, isocyanates.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

LD50 Orale: n/d

Inhalation LC50: n/d

Irritation: Irritation oculaire et Irritant pour la peau, catégorie 2

Corrosivité: Unknown

Sensibilisation: Sensibilisateur de la peau et Sensibilisation respiratoire, catégorie 1

Toxicité à doses répétées: STOT Repeated Exposure (Respiratory Tract) Category 2

Cancérogénicité: Cancérogénicité, catégorie 2

Mutagénicité: Unknown

Toxicité pour la reproduction: Unknown

STOT-exposition unique: STOT, exposition unique, catégorie 3, RTI

STOT-exposition répétée: STOT, exposition répétée, catégorie 2

Danger d'aspiration: Unknown

Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous la rubrique toxicité aiguë, alors les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont rapportées ci-dessous:

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>LD50 Orale</u>	<u>LD50 Cutanée</u>	<u>LC50 Vapeur</u>	<u>Gas LC50</u>	<u>Dust/Mist LC50</u>
9016-87-9	plus long oligomeres de diisocyanate de diphenylmethane	>10000 mg/kg, oral, rat		310 mg/m ³ , inh, 4 hr, rat	0.000	0.000
101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	15000 mg/kg oral		43 ppm vapor 4 hrs	0.000	0.000
26447-40-5	diisocyanate de méthylènediphényle	15000 mg/kg oral		43 ppm vapor 4hrs	0.000	0.000

Information supplémentaire:

Les personnes allergiques aux isocyanates, et en particulier celles qui souffrent d'asthme ou d'autres affections des voies respiratoires, ne devraient pas travailler avec les isocyanates. Les isocyanates peuvent provoquer une irritation aiguë et/ou une sensibilisation du système respiratoire aboutissant à une sensation d'oppression dans la poitrine, une respiration sifflante et un état asthmatique. Toute inhalation de vapeurs ou brumes peut provoquer des maux de tête, nausées, irritations du nez, de la gorge et des poumons. Le traitement à chaud de ce produit libère des vapeurs contenant des isocyanates, connus pour être toxiques en cas d'inhalation.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité:

EC50 48hr (Daphnia):	Unknown
IC50 72hr (algues):	Unknown
LC50 96hr (poisson):	Unknown

12.2 Persistance et dégradabilité: Unknown

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Unknown

12.4 Mobilité dans le sol: Unknown

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB: Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII.

12.6 Autres effets néfastes: Unknown

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>EC50 48hr</u>	<u>IC50 72hr</u>	<u>LC50 96hr</u>
9016-87-9	plus long oligomeres de diisocyanate de diphenylmethane	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.
101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	>1000 mg/l (Daphnia Magna)	>929 mg/l (Green Algae)	Aucune information.
26447-40-5	diisocyanate de méthylènediphényle	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 **Méthodes de traitement des déchets:** Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. Informations relatives aux transports

14.1 Numéro ONU	NEANT
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Not Regulated
Nom technique	S.O.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	NEANT
Danger secondaire d'expédition	S.O.
14.4 Groupe d'emballage	S.O.
14.5 Dangers pour l'environnement	Unknown
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Unknown
No EmS:	NEANT
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Unknown

15. Informations réglementaires

15.1

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**U.S. Règlements d'état : Comme suit -****CERCLA - CATÉGORIE DE RISQUE DE SARA**

Ce produit a été passé en revue selon les catégories de risque de l'EPA promulguées sous les sections 311 and 312 de la modification de Superfund et de l'acte de réautorisation de 1986 (le titre de SARA III) et est considéré comme, sous des définitions applicables, rencontrer les catégories suivantes :

Cancérogénicité, Acute Toxicity (any route of exposure), Skin Corrosion or Irritation, Respiratory or Skin Sensitization, Serious eye damage or eye irritation, Specific target organ toxicity (single or repeated exposure)

SECTION 313 DU SARA:

Ce produit contient les substances suivantes sujettes aux exigences de déclaration prescrites par l'article 313 du titre III de la Superfund Amendment and Reauthorization Act de 1986 et 40 du CFR (Code of Federal Regulations) partie 372.

Nom Chimique**No.-CAS**

plus long oligomeres de diisocyanate de diphenylmethane
diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

9016-87-9
101-68-8

TOXIC SUBSTANCES CONTROL ACT:

Si ce produit est exporté des États-Unis, les composants chimiques indiqués ci-dessous sont assujettis aux exigences de déclaration prescrites par l'article 12(B) de la loi TSCA :

Pas de TSCA 12 (b) composants existent dans ce produit.

U.S. Règlements d'état : Comme suit -**Right-to-know NEW JERSEY:**

Les matériaux suivants sont non-hazardous, mais sont parmi les cinq composants principaux dans ce produit.

Aucun composant du NJ Right-to-Know existent dans ce produit

Right-to-know PENNSYLVANIA

Ce produit contient les ingrédients inoffensifs indiqués ci-dessous dont la teneur dépasse 3 % :

Aucun composant du PA Right-to-Know existent dans ce produit

PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE

CAPROP65 <undefined>

Règlements internationaux : Comme suit -*** DSL CANADIEN:**

Tous les composants chimiques figurent sur le relevé. (DSL)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans la section 3:

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

MOTIF DE LA RÉVISION

Aucune information.

Les informations et recommandations que contiennent ce document sont présumées correctes et présentent la meilleure information disponible actuellement. Mais Carboline ne garantit pas que les informations et recommandations présentées dans cette fiche soient absolument correctes et suffisantes. Carboline ne peut pas assurer que toutes les mesures de sécurité sont contenues dans ce document, ni que d'autres mesures ne peuvent pas être prises dans des circonstances qui varient.